

D.2024.02.07.1.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Février 2024

1 - LIGNE C DU METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.4 – Ligne C : Marché n°M3 2021 14858 M – Lot n°06 – Conclu avec la société GTM SUD OUEST TP GC - Travaux de génie civil des ouvrages annexes PCA (puits Canal Latéral) & PLG (puits Launaguet) - Autorisation de signer l'avenant 1

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES Coteaux BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SM4C) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.03.02.1.1.1 du 2 Juin 2021, le Comité syndical a approuvé les études d'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro actant de la modification de programme quant au report de la date de mise en service de la 3^{ème} ligne de métro à fin 2028.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et de la ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Par ailleurs, s'agissant du présent marché de « Travaux de génie civil des ouvrages annexes PCA (puits Canal Latéral) & PLG (puits Launaguet) »

- Par délibération n° D.2022.07.06.1.1.3 en date du 06.07.2022, le Comité Syndical a approuvé la signature du marché n° M3 2021 14858 M avec l'entreprise GTM SUD OUEST TP GC pour un montant de 3 773 711.76 €HT.
- Le marché M3 2021 14858 M a été notifié le 18/08/2022.

1° - OBJET DE L'AVENANT N° 1

Le présent avenant n° 01 a pour objet d'intégrer au marché :

- La prolongation des délais d'exécution des prestations notifiée via l'OS n° 022 : modification du Délai Partiel n°2 pour le chantier du Puits Canal Latéral.
- Les prestations suivantes donnant lieu à la fixation des prix nouveaux ci-dessous conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

N° de PN	Libellé
CE 06-GC 010 010	Installations de chantier
CE 06-GC 010 010 011	OA Canal latéral : augmentation de la hauteur de grue
CE 06-GC 010 010 012	OA Canal latéral : fourniture, pose et dépose d'une plateforme d'accès pour l'évènement démarrage des travaux ligne C
CE 06-GC 010 010 013	OA Canal latéral : Raccordement électrique de l'éclairage public pour mise en sécurité de la sortie 31 A620 DIRSO
CE 06-GC 010 010 014	OA Canal latéral : Dépose du raccordement électrique de l'éclairage public pour mise en sécurité de la sortie 31 A620 DIRSO
CE 06-GC 010 010 015	OA Canal latéral : Consommation électrique de l'éclairage public pour mise en sécurité de la sortie 31 A620 DIRSO
CE 06-GC 010 010 021	OA Launaguet : Fourniture et pose de 4 coussins berlinois
CE 06-GC 010 010 023	OA Launaguet : Modification d'emprise contractuelle suivant les OS n°16 et n°21
CE 06-GC 010 010 024	OA Launaguet : Fourniture et pose de 8 balises K5d jaune, spitée dans l'enrobé
CE 06-GC 010 030	Installation, fonctionnement, maintenance et dépose ou transmission à titre gracieux de l'exhaure
CE 06-GC 010 030 011	OA Canal latéral : Installation de l'appareillage de mesure d'eau en continu
CE 06-GC 010 030 012	OA Canal latéral : Location de l'appareillage de mesure
CE 06-GC 010 030 013	OA Canal latéral : Repli de l'appareillage de mesure
CE 06-GC 010 030 014	OA Canal latéral : Analyse d'eau en laboratoire
CE 06-GC 010 030 021	OA Launaguet : Installation de l'appareillage de mesure d'eau en continu
CE 06-GC 010 030 022	OA Launaguet : Location de l'appareillage de mesure
CE 06-GC 010 030 023	OA Launaguet : Repli de l'appareillage de mesure
CE 06-GC 010 030 024	OA Launaguet : Analyse d'eau en laboratoire
CE 06-GC 010 060	Études d'exécution et de méthodes
CE 06-GC 010 060 011	OA Canal latéral & OA Launaguet : Reprise d'étude
CE 06-GC 010 080	Rédaction, suivi, et mise en œuvre du Plan de Respect de l'Environnement
CE 06-GC 010 080 010	OA Canal latéral & OA Launaguet : Saisi sur RNDTS
CE 06-GC 010 090	Prestations topographiques
CE 06-GC 010 090 010	OA Canal latéral : Reprise de la polygonale secondaire

Ces prix nouveaux peuvent être regroupés en 4 familles :

- Environnement (préconisations arrêté Loi sur l'eau obtenu après la remise des offres): mise en place de systèmes de mesure et de suivi environnemental du chantier (eau, déchets), traçabilité, augmentation de la hauteur de grue (suite au non-étêtage d'un arbre), pour un montant total de 83 738 € HT.
 - Sécurisation des abords du chantier vis-à-vis des riverains (notamment sur demande de Toulouse Métropole) : mise en place d'éclairage public provisoire, coussins berlinois, balises... pour un montant total de 14 196 € HT.
 - Evolution du contexte général du chantier et interfaces : modification d'emprise contractuelle afin de s'adapter à l'emprise modifiée du lot 2, reprise de la polygonale secondaire, pour un montant total de 13 520€ HT.
 - Reprise d'études d'exécution suite à modification des plans de conception par le maître d'œuvre, pour un montant total de 10 867 € HT.
- Les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, suite à l'intégration de ces prix nouveaux.
 - Les modifications prévisionnelles du Détail Estimatif du marché (modification prévisionnelle des quantités initiales et intégration des prix nouveaux). Ces modifications font suite à des écarts de métrés constatés au fur et à mesure des études d'exécution et de la réalisation des ouvrages.

Montants totaux :

Le montant estimatif en plus-value sur la base des prix nouveaux est de 122 321.00€ H.T, soit une augmentation estimative du montant global du marché de + 3.24%.

Le montant estimatif en plus-value sur la base des quantités estimatives est de 218 480.87€ H.T, soit une augmentation estimative du montant global du marché de + 5.79%.

2° - INCIDENCE DE L'AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant entraîne une plus-value de **340 801.87 € HT**.

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant N°1	Montant total du marché après avenant N°1
3 773 711.76 € HT	340 801.87 € HT	4 114 513.63 € HT

Soit une augmentation du montant du marché de 9.03%.

La commission d'appel d'offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 29 janvier 2024, émis un avis favorable, à la passation de l'avenant n° 1 au marché M3 2021 14858 M d'un montant de **340 801.87 € HT**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° M3 2021 14858 M à conclure avec l'entreprise GTM SUD OUEST TP GC pour un montant de **340 801.87 € HT**.

ARTICLE 2 : AUTORISE la signature dudit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES